



CAISSE D'EPARGNE
GRAND EST EUROPE



EN 2 ROUES ? ASSUREZ VOTRE MOBILITÉ !

Que vous soyez motard à longueur d'année ou conducteur occasionnel, avec le contrat **Assurance 2 ROUES⁽¹⁾** vous disposez de niveaux de garanties à la hauteur de vos besoins et exigences⁽²⁾. De plus, en tant que détenteur d'une assurance Auto à la Caisse d'Epargne, bénéficiez de **15% de remise⁽³⁾** sur votre assurance 2 Roues.

- **Des garanties tournées vers la prévention⁽²⁾.**
Indemnisation du casque et du gilet airbag du conducteur, quelle que soit la formule MOTO souscrite, pour que vous soyez aussi bien protégé que votre véhicule.
- **Des prestations d'assistance⁽¹⁾ pour assurer votre mobilité.**
- **Une protection pour le conducteur** pouvant aller jusqu'à 300 000 euros⁽²⁾.



Réalisez dès maintenant
une simulation tarifaire
en ligne

Obtenir mon tarif >



Contrat Assurance
2 ROUES⁽¹⁾

Découvrir >



Suivez la Caisse d'Epargne sur :
caisse-epargne.fr**



** Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

(1) Assurance 2 ROUES est un contrat de BPCE ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social au 88 avenue de France – 75641 Paris Cedex 13. Distribué par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 004 738. www.orias.fr. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA GIE, groupement d'intérêt économique au capital de 3750 000 €, entreprise régie par le Code des assurances, ayant un siège social au 118 avenue de Paris 79033 Niort Cedex 9.

(2) Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'Assureur.

(3) Si vous détenez un contrat Assurance Auto à la Caisse d'Epargne, en souscrivant un contrat Assurance 2 Roues, vous bénéficiez d'une remise de 15% sur votre contrat d'assurance 2 Roues quelle que soit la formule. Cette remise s'applique sur votre prime annuelle (hors frais de gestion et taxe attentat) sur les nouvelles souscriptions et pour toute la durée de vie du contrat, sous réserve de conserver les deux contrats éligibles à l'offre chez BPCE Assurances.

Mentions légales

Protection des données personnelles

Désabonnement